

Commune de Sainte-Soulle

La Gabardelière



GPM immobilier

Lotissement

"Les Orchidées"

PA 4

PLAN DE COMPOSITION

Planimétrie rattachée au système RGF93 - Zone 5 (CC46) (Géoréférencement Teria)		Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969		Echelle : 1/250	
A	Février 2019	Dépôt de la demande de Permis d'Aménager		BD	N° : PA 4
B					Dossier : 181023
C					Fichier : 181023-C
D					Plan imprimé le : 6 février 2019
E					
F					
G					
H					

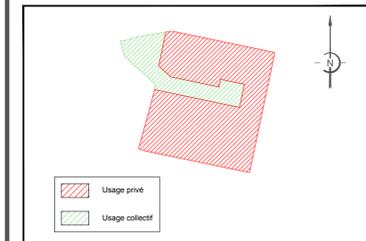
SIT&A CONSEIL

M. PACAUD Philippe - Géomètre Expert - Ingénieur E.S.G.T.
4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER
☎ : 05 46 34 13 24
✉ : larochelle@siteconseil.fr - www.siteconseil.fr



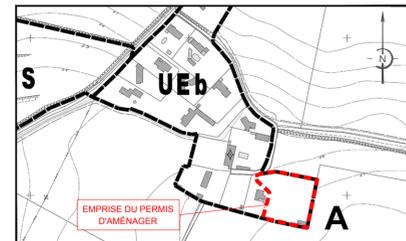
REPARTITION DES USAGES

Echelle : 1/2000



PLU

Sans Echelle



LE PROJET DANS SON CONTEXTE

Sans Echelle



LEGENDE

AMENAGEMENT

- Enrobé noir
- Espace vert
- Noue
- Candélabre (position indicative)
- Aire de présentation pour collecte des ordues ménagères
- Côte altimétrique voirie
- Cotation des parcelles
- Emplacement des énergies

STATIONNEMENT ET ACCES

- Voie à double sens de circulation
- Place de stationnement simple
- Place de stationnement réservée aux PMR
- Deux places de stationnements fixes non closes (Largeur : 6m - Profondeur : 5m)
- Deux places de stationnements non fixes non closes (Largeur : 6m - Profondeur : 5m) et translation admise

VEGETATION

- Haie ornementale plantée par le lotisseur
- Arbre à planter - à conserver
- Arbre à supprimer

REGLES D'URBANISME

- Marge de recul de 5 m minimum de la construction
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction de 0 à 5 m (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)

Emprise du permis d'aménager



Les superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots